

m<sup>u</sup>CSE.fr



# Le règlement intérieur

Du Comité Social Economique

# Sommaire

- Introduction
- CHAPITRE 1 : COMPOSITION DU CSE, ROLES ET FONCTIONS
- CHAPITRE 2 : REUNIONS CSE
- CHAPITRE 3 : ATTRIBUTIONS SSCT / CSSCT
- CHAPITRE 4 : LES COMMISSIONS DU CSE
- CHAPITRE 5 : LES MOYENS DU CSE
- CHAPITRE 6 : OBLIGATIONS COMPTABLES DU CSE
- CHAPITRE 7 : LES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES DU CSE
- CHAPITRE 8 : RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES
- CHAPITRE 9 : DISPOSITIONS FINALES
- Conclusion



# Introduction

## ☛ Le cadre légal : article L2315-24 c.trav.

- Le comité social et économique détermine, dans un règlement intérieur, les modalités de son fonctionnement et celles de ses rapports avec les salariés de l'entreprise, pour l'exercice des missions qui lui sont conférées.
- Sauf accord de l'employeur, un règlement intérieur ne peut comporter des clauses lui imposant des obligations ne résultant pas de dispositions légales.
- Cet accord constitue un engagement unilatéral de l'employeur que celui-ci peut dénoncer à l'issue d'un délai raisonnable et après en avoir informé les membres de la délégation du personnel du comité social et économique.



# Introduction

- Le règlement intérieur = moyen de formaliser les différentes règles de fonctionnement de la nouvelle instance unique.

- **Quel contenu ?**

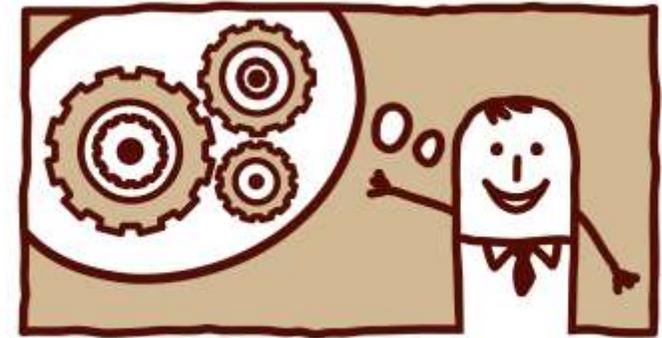
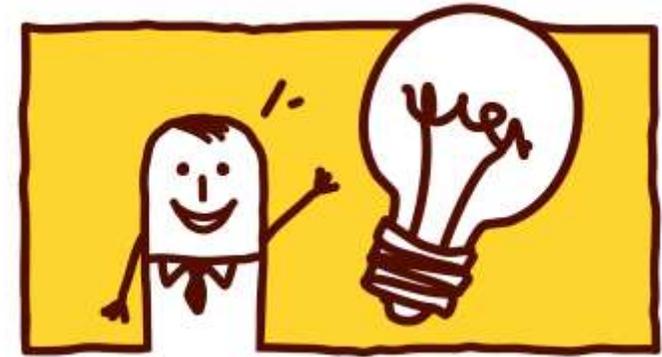
Le CSE choisit librement ses clauses dans la mesure où le législateur est muet en la matière. Toutefois, les clauses ne doivent pas contrevenir aux textes légaux concernant les attributions et le fonctionnement du CSE ainsi que des dispositions contraires à l'ordre public.

- **Quand ?**

Idéalement, les élus seront en mesure de proposer l'adoption d'un règlement intérieur dès la première réunion, mais il est probable que cela soit rarement possible. Parfois, ce sera la direction qui aura anticipé et proposera un RI. Dans un tel cas de figure, il est prudent de temporiser, de prendre le temps d'étudier le contenu du RI pour s'assurer qu'il convient.

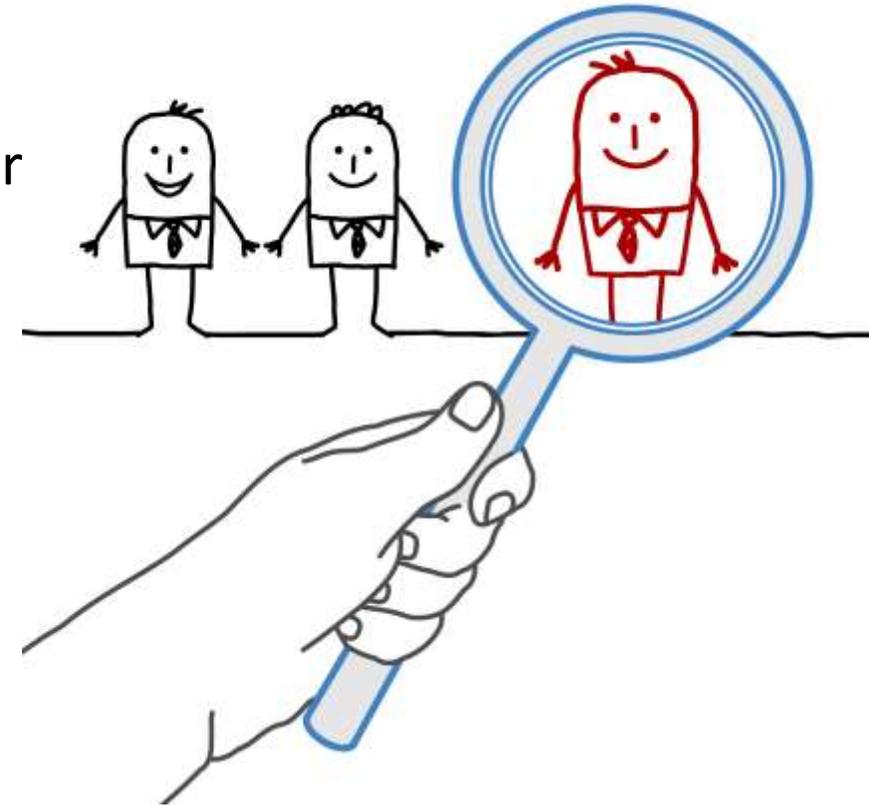
- **Un RI TYPE ?**

Un RI dépend de la taille, de la structure de l'entreprise et bien entendu des négociations en amont sur la mise en place du CSE et sur le droit syndical.



# CHAPITRE 1 : Composition du CSE, rôles et fonctions

- ☛ Article 1. Composition du CSE
- ☛ Article 2. Le Président
- ☛ Article 3. Le bureau du CSE ou Secrétaire et Trésorier
  - ✓ L'élection des membres du bureau (ou du secrétaire et du trésorier)
  - ✓ Remplacement
  - ✓ Fonctionnement et attributions du bureau
  - ✓ Rôle du secrétaire et du secrétaire adjoint du CSE
  - ✓ Rôle de trésorier et du trésorier adjoint du CSE
- ☛ Article 4. Représentants syndicaux du CSE
- ☛ Article 5. Référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- ☛ Article 6. Obligation de confidentialité



# CHAPITRE 2 : Réunion du CSE



- ☛ Article 7. Fréquence et calendrier des réunions
  - ✓ Article 7.a Réunions ordinaires portant sur la SSCT
  - ✓ Article 7.b Réunions extraordinaires
- ☛ Article 8. Durée des réunions
- ☛ Article 9. Ordre du jour / Article 10. Convocation
- ☛ Article 11. Enregistrement et sténographie
- ☛ Article 12. Suspensions de séance
- ☛ Article 13. Avis du CSE
- ☛ Article 14. Votes
- ☛ Article 15. Procès-verbaux des réunions
  - ✓ Article 15.a Contenu du P-V
  - ✓ Article 15.b Transmission du P-V aux membres du CSE
  - ✓ Article 15.c Approbation et diffusion du P-V
- ☛ Article 16. Présence de tiers aux réunions
- ☛ Article 17. Réunions préparatoires
- ☛ Article 18. Information des salariés

# CHAPITRE 3 : Attributions SSCT / CSSCT

## ☛ Article 19. Composition de la CSSCT

## ☛ Article 20. Attributions de la CSSCT

- ✓ Article 20.a Les inspections périodiques
- ✓ Article 20.b Inspection en cas d'opération réalisée par une entreprise extérieure
- ✓ Article 20.c Les enquêtes
- ✓ Article 20.d Les travaux préparatoires du CSE
- ✓ Article 20.e Missions particulières

## ☛ Article 21. Réunions de la CSSCT

- ✓ Article 21.a CR de réunion de la CSSCT
- ✓ Article 21.b Réunion exceptionnelle de la CSSCT

**Mais aussi coordination des CSSCT / Lien avec la CSSCT centrale...**

OUTILS D'ANALYSE



# CHAPITRE 4 : Les commissions

- ☛ Article 22. La commission formation
  - ✓ Article 22.a Rôle de la commission
  - ✓ Article 22.b Composition de la commission
  - ✓ Article 22.c Fonctionnement et moyens de la commission
- ☛ Article 23. La commission logement
- ☛ Article 24. La commission égalité professionnelle
- ☛ Article 25. La commission économique



Mais aussi d'autres commissions...

# CHAPITRE 5 : Les moyens du CSE

- ☛ Article 26. Budget de fonctionnement du CSE
  - ✓ Article 26.a Transfert du reliquat vers le budget ASC
  - ✓ Article 26.b Participation au fonctionnement du CSEC
- ☛ Article 27. Budget des activités sociales et culturelles du CSE
  - ✓ Article 27.a Transfert du reliquat vers le budget de fonctionnement ou des associations
- ☛ Article 28. Les moyens de communication du CSE et de ses membres
  - ✓ Article 28.a Page intranet du CSE
  - ✓ Article 28.b Autres diffusions



# CHAPITRE 5 : Les moyens du CSE



- ☛ Article 29. Les heures de délégation
  - ✓ Article 29.a Annualisation des heures de délégation
  - ✓ Article 29.b Mutualisation des heures de délégation
  - ✓ Article 29.c Utilisation des heures de délégation
- ☛ Article 30. La formation des membres du CSE et de la CSSCT
- ☛ Article 31. Principe de la liberté de déplacement
- ☛ Article 32. Remboursement des frais des membres du CSE
- ☛ Article 33. Base de données économiques et sociales (BDES)

Mais aussi les moyens des représentants de proximité...

# CHAPITRE 6 : Obligations comptables du CSE

- ☛ Article 34. Tenue des comptes
- ☛ Article 35. Commission des marchés
  - ✓ Article 35.a Composition et fonctionnement
  - ✓ Article 35.b Attributions
- ☛ Article 36. Rapport d'activité et de gestion
- ☛ Article 37. Rapport sur les conventions passées entre le CSE et un de ses membres
- ☛ Article 38. Arrêté des comptes
- ☛ Article 39. Approbation des comptes
- ☛ Article 40. Information des salariés
- ☛ Article 41. Compte rendu de fin de mandat du CSE sortant



# CHAPITRE 7 : Les activités sociales et culturelles du CSE

## CHAPITRE 8 : Les réclamations individuelles

### CHAPITRE 7 : Les ASC

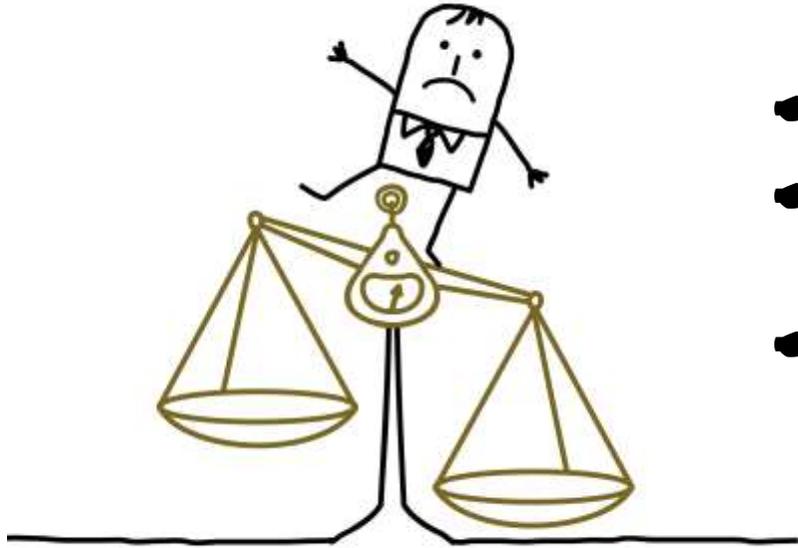
- ☛ Article 42. Les ayants droit du CSE
- ☛ Article 43. Les prestations du CSE

### CHAPITRE 8 : Les réclamations individuelles

- ☛ Article 44. Traitement des réclamations individuelles et collectives



# CHAPITRE 9: Dispositions finales



- Article 45. Assurance en responsabilité civile.
- Article 46. Personnalité civile et pouvoir d'ester en justice
- Article 47. Pouvoir d'ester en justice
- Article 48. Engagements pris par l'employeur dans le cadre du RI
- Article 49. Durée et révision du RI

# Conclusion



- ☛ Le règlement intérieur permet aux nouveaux élus de s'emparer plus rapidement et plus efficacement de leur mandat.
  - ✓ Le RI peut jouer un rôle pédagogique donnant aux nouveaux élus un premier niveau d'information sur le rôle et le fonctionnement du CSE.
- ☛ L'adoption d'un RI est également l'occasion de négocier sur certains aspects du fonctionnement du CSE ainsi que de ses moyens.
- ☛ **Et surtout, si la direction vous propose un projet de RI, prendre le temps de l'analyser avant de l'adopter.**
  - N'hésitez pas à le soumettre à l'équipe de myCSE !



# Merci pour votre attention !

## MYCSE

ORSEU - 3 rue Bayard – 59 000 LILLE

Tél : +33 3 20 47 15 24

Fax : +33 3 20 31 91 82

[www.orseu.com](http://www.orseu.com)

E-mail : [contact@orseu.com](mailto:contact@orseu.com)



SAS au capital de 298 080 euros

RCS : 483 777 827 RCS LILLE

Code NAF 7220Z

N° TVA intracommunautaire : FR93483777827

